

L'ESSENTIEL

## La CNCC suspend ses relations avec le H3C

Furieux du refus du gouvernement d'admettre des amendements au projet de loi Pacte, qui prévoit le relèvement des seuils d'audit, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) hausse une nouvelle fois le ton. Elle explorera tous les recours possibles pour dénoncer l'inconstitutionnalité de certaines mesures. Elle engage toutes les actions pour faire valoir ses droits à une indemnisation pour compenser un préjudice de 200 millions d'euros correspondant au licenciement de 10.000 collaborateurs. Elle suspend *sine die* ses missions et relations avec son régulateur, le H3C, y compris ses obligations de cotisation, tant qu'un vrai dialogue n'aura pas été réinstauré. Et elle décide de ne plus répondre aux demandes et consultations des pouvoirs publics, faute d'ouverture d'un dialogue constructif.